



La Chambre de Commerce  
et d'Industrie d'Abitibi-Ouest



La Sarre, le 5 juin 2014

**309** P  NP  **DM12**

Projet d'exploitation du gisement de nickel  
Dumont à Launay

6211-08-013

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice  
Secrétariat de la commission du BAPE  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Appui au mémoire déposé par le ComaxAT concernant le « Guide des bonnes pratiques » pour le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont Launay par Royal Nickel Corporation**

Monsieur le président, chers commissaires

La Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest et le Centre local de développement d'Abitibi-Ouest appuient conjointement le mémoire déposé par le ComaxAT concernant le « Guide des bonnes pratiques » pour le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont Launay par Royal Nickel Corporation.

Nos deux organismes sont d'accord sur l'ensemble des principes énoncés et proposés dans ce guide ayant pour objectif de permettre aux grands projets de maximiser les retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, l'Abitibi-Ouest faisant partie du territoire limitrophe du projet Dumont soit dans un rayon de 10 kilomètres au nord de Launay, nous jugeons essentiel de reconnaître les instances du territoire que compose la MRC d'Abitibi-Ouest et nous souhaitons qu'un représentant de celui-ci soit inclus dans les parties prenantes pour la signature publique lors de la mise en œuvre du Guide.

Outre ce bémol que nous jugeons important, nous appuyons les principes inscrits dans ce mémoire et encourageons la commission à les prendre en compte dans son analyse du projet.

Cordialement,

Roger Langlois  
Président  
Chambre de commerce et  
d'industrie d'Abitibi-Ouest

Gilbert Rivard  
Président  
Centre local de  
développement d'Abitibi-Ouest

